



# Licence Professionnelle Guide-Conférencier

## PERSONNES CONCERNÉES ET PRÉ-REQUIS

Personnes titulaires d'un bac +2, ou de son équivalent, en lettres, sciences humaines, sciences historiques, communication ou médiation culturelle, tourisme, théologie, langues.

## CONDITIONS D'ACCÈS

Sélection sur dossier, test de culture générale et entretien. Dossier de demande de validation d'acquis à constituer pour les personnes non titulaires d'un Bac +2.

## OBJECTIFS

Cette formation s'adresse aux personnes souhaitant obtenir la carte professionnelle de guide-conférencier délivrée par le Préfet. Cette carte unique, valable sur l'ensemble du territoire national, offre la possibilité d'assurer des visites-conférences (et d'autres formes de médiation culturelle : ateliers, rédaction de documents d'aide à la visite...) dans les services du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire, les monuments historiques gérés par l'Etat, les musées nationaux... Elle permet également d'intégrer les équipes des offices de tourisme, des monuments privés, des musées, ainsi que dans toute autre structure liée à la culture et au patrimoine. Cette formation permet également aux guides-conférenciers de s'insérer sur le marché du tourisme européen.

L'originalité de cette formation réside dans un enseignement général et des applications pratiques en lien avec l'importance patrimoniale de la région Alsace et la place du tourisme culturel dans l'économie locale.

## COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- > Commenter des itinéraires par guidage linéaire.
- > Commenter des visites pédestres et des visites de musées.
- > Concevoir ces itinéraires et ces visites.
- > Créer des sentiers ou chemins ou routes thématiques.
- > Elaborer une documentation touristique relative à un centre d'intérêt.
- > Développer des animations culturelles susceptibles de valoriser un territoire portant un intérêt culturel dans le domaine des arts, de la géologie, de l'histoire, des sciences, de l'industrie.
- > Accueillir, encadrer et guider un groupe de visiteurs présents dans la zone géographique concernée pendant un ou plusieurs jours.

## PROGRAMME

### Premier semestre

UE A - Connaissance du patrimoine culturel français

1. Histoire générale des collections : du trésor au musée
2. Art et archéologie dans la région Grand-Est

UE B - Construction et analyse de parcours thématiques (3 matières au choix)

1. Les collections patrimoniales et scientifiques des universités de France
2. Les lieux de spectacle en France de l'Antiquité à nos jours
3. L'humanisme rhénan
4. La construction et les institutions européennes

UE C - Pratiques professionnelles

1. Techniques de guidage
2. Méthodologie de la documentation et de la préparation des visites

UE D - Langues Vivantes Etrangères appliquées à la profession de guide-conférencier - Allemand ou anglais

### Deuxième semestre

UE A - Langues Vivantes Etrangères appliquées à la profession de guide-conférencier - Allemand ou anglais

UE B - Construction et analyse de parcours thématiques

1. Gastronomie et terroir : histoire de l'alimentation en France
2. Nature et géographie dans le Grand-Est

UE C - Mise en situation professionnelle :

- > Voyage d'études
- > Projet tuteuré

UE D - Stage long

## RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

Fanny KIEFFER, Maître de conférence en Histoire de l'Art, Faculté des Sciences Historiques, Section CNU22 - Mondes modernes, [fkieffer@unistra.fr](mailto:fkieffer@unistra.fr)

### DIPLÔME D'ETAT

**Durée : 402 heures de cours, 150 h de projet tuteuré, 12 semaines minimum de stage**

**En 2018/19**

Référence : LKA18-0523A  
du 10 septembre 2018  
au 15 septembre 2019

### Tarif

2035 € Pour les stagiaires formation continue insérés en formation initiale

### Lieu

Palais Universitaire  
9 Place de l'Université  
67000 Strasbourg

### Renseignements et inscriptions

Laurence KOSTYRA  
Tél : 03 68 85 49 74  
Fax : 03 68 85 49 29  
[lkostyra@unistra.fr](mailto:lkostyra@unistra.fr)

### Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle permet l'obtention d'un diplôme d'Etat inscrit au RNCP sous réserve de satisfaire aux modalités d'évaluation des connaissances et des compétences qui sont portées à la connaissance des stagiaires. La formation donne également lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Des évaluations au cours de la formation permettent de mesurer la satisfaction des stagiaires ainsi que l'atteinte des objectifs de formation (connaissances, compétences, adhésion, confiance) selon les niveaux 1 et 2 du modèle d'évaluation de l'efficacité des formations Kirkpatrick.